

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 194-2015
Type d'intervention: Postulat
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.722

Déposée le: 24.07.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Leuenberger (Trubschachen, PBD) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: —
Proposition du
Conseil-exécutif:



Utiliser le potentiel publicitaire des giratoires

Le Conseil-exécutif est chargé d'examiner la possibilité d'utiliser les giratoires des routes cantonales comme surfaces publicitaires.

Développement

Des milliers de véhicules tournent quotidiennement autour des giratoires sur les routes cantonales. Actuellement, ces giratoires sont discrètement décorés. Certains sont simplement recouverts de verdure, d'autres pourvus de structures et de constructions complexes. Selon les règles en vigueur, seules les pièces décoratives sont admises. Cependant, bon nombre de ces pièces évoquent plutôt une surface publicitaire. Or précisément, la publicité n'est pas admise sur un giratoire. Selon les estimations d'agences publicitaires, un giratoire pourrait rapporter en moyenne 30 000 francs par année. A quelque 200 giratoires, cela fait six millions de francs par année en recettes possibles pour les caisses du canton de Berne. Voilà de l'argent qu'il suffit donc de ramasser.

Le Conseil-exécutif est par conséquent prié d'étudier la possibilité d'utiliser les giratoires comme autant de surfaces publicitaires.